

Assemblée extraordinaire du Cercle électoral du Jura bernois de la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB) le lundi 1 février 2016 à 17h30 à l'Ecole Primaire de Tavannes

Présidence : M. Alain Jobé, président

Présences : une dizaine de membres et 2 invités:

Luzius Heil (directeur CACEB) et Aurèle Schleppey (CA CACEB)

Excusés : Mme Irène Bechtel, Mme Renée-Claire Voirol, M. Pierre Amstutz, M. Frédéric Graf, M. Jean Mamie, M. Jacques Paroz

1. Souhais de bienvenue, organisation

Le nouveau président, Alain Jobé, salue l'assistance et en particulier Luzius Heil et Aurèle Schleppey. Il présente Peter Gasser, député et délégué, Hans Bexkens, secrétaire et Francis Baour, vice-président de l'assemblée des délégués CACEB. Le président propose de supprimer le point 2 de l'ordre du jour, concernant le PV, ce point sera traité à l'assemblée ordinaire du 23 mars 2016. Le changement de l'ordre du jour est accepté par l'assemblée.

3. Adaptations des règlements d'organisation et d'élection de l'AD CACEB

3.1 But des adaptations

Le président donne la chronologie des travaux d'adaptation.

2015:

20 mai : L'AD adopte les règlements d'élection et d'organisation avec droits de vote et d'éligibilité des retraités.

17 juin : La CA adopte les règlements d'élection et d'organisation avec droits de vote et d'éligibilité des retraités.

24 juin : Dans son rapport d'expertise, l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF) exige de la CACEB qu'elle corrige les règlements selon la LCPC, afin que les bénéficiaires de rente de vieillesse et d'invalidité ne bénéficient ni du droit de vote ni de celui d'éligibilité.

19 août : La CA adapte les règlements de façon légalement conforme (sans droit de vote ni d'éligibilité des retraités) et les adopte ainsi.

20 août : La CA informe les délégués et explique les réflexions à l'origine de cette procédure (permettre à un cercle ou un délégué d'intervenir de façon formelle ou matérielle contre cette décision).

15 sept. : Le bureau de l'AD décide:

- Renoncement au dépôt d'une plainte contre les décisions de modification de la CA;
- Un groupe de travail doit rédiger des règlements juridiquement conformes selon l'expertise de l'ABSPF.

27 oct : Le bureau de l'AD décide:

- Convocation d'une assemblée extraordinaire le 2 mars 2016 pour adoption des règlements remaniés.

18 nov. : L'ABSPF atteste de la conformité juridique des règlements adoptés par la CA le 19 août.

6-20 nov.:Le groupe de travail :

- Discute des modèles et variantes pour les adaptations des règlements;
- Élabore des propositions à l'intention du bureau de l'AD.

15 déc. : Le bureau de l'AD:

- Discute et complète les propositions d'adaptation du groupe de travail;
- Adopte les adaptations, sous réserve d'une discussion avec l'ABSPF, en tant que motions à l'intention de l'AD extraordinaire du 2 mars 2016.

2016

20 jan. : Concertations sur les motions:

- Délégations de la CACEB et CPB avec l'ABSPF;
- Bureau de l'AD avec la CA.

Francis Baour précise que le bureau de l'AD a eu énormément d'aide de l'ancien expert responsable de l'Autorité de surveillance de Zurich, qui a beaucoup contribué à la rédaction précise des motions pour passer entre les gouttes et mettre des droits aux retraités.

A.J. explique que le but des adaptations des règlements est de faire en sorte que les retraités gardent au moins quelques droits!

Les projets de règlements présentés offrent la chance de prendre en compte tant les demandes des milieux des retraités de se voir accorder un droit de codécision, que les exigences des autorités de régulation et sont approuvés par tous les acteurs. En cas de refus, ou de nouvelles adaptations, les règlements ne seraient pas susceptibles d'obtenir la majorité et ce serait donc ceux adoptés par la CA le

19 août 2016 et actuellement en vigueur depuis le 1er janvier 2016, qui régiraient les élections de délégués de mars à mai 2016.

3.2 Les adaptations du règlement d'élection (READ-CACEB)

Francis Baour donne un grand nombre de précisions concernant les adaptations proposées par le bureau de l'AD pour l'ADEX.

3.3 Les adaptations du règlement d'organisation (ROAD-CACEB)

Le président et F. B. donnent des explications détaillées des différentes adaptations.

n.b.: le powerpoint, présenté par le président, est consultable sur le site du SEJB.

Peter Gasser exprime sa satisfaction concernant les adaptations trouvées.

3.4 Suite de la procédure

Les réunions de cercles électoraux ont la possibilité jusqu'au 17 février 2016 de déposer des motions concernant les différents points à l'ordre du jour de l'AD extraordinaire du 2 mars 2016.

Décisions de l'AD extraordinaire selon l'ordre du jour .

Contrôle des règlements par l'ASBPF.

Adoption ou refus des règlements par la CA.

Le président rappelle que le 23 mars aura lieu la prochaine séance ordinaire du Cercle électoral du Jura bernois : 23 avril, 17h30, même endroit !

Votation pour ajouter à l'art. 15 : "Le bureau de l'AD se compose du président et du vice-président ainsi que du secrétaire, élus par l'AD ordinaire ou extraordinaire".
Accepté à l'unanimité.

Les adaptations sont tous acceptées à l'unanimité.

4 Informations concernant l'ordre du jour de AD à Berne

4.1 Taux d'intérêt technique:

4.2 Rentes flexibles:

F. B. et A. S. trouvent que ce n'est ni l'endroit ni le moment de parler de ces deux points!

Ils donnent tout de même même quelques précisions à propos de ces deux points.

5 : Informations

A. S. : le rendement de la CACEB en 2015 était 0,9%! Presque rien donc, à cause du franc fort.

F. B. précise que le taux de couverture a augmenté grâce à l'argent que le canton nous devait depuis 2000, enfin injecté dans la caisse!

6 Divers

Question à propos du taux de conversion à 5,58%.

A.S. : La CACEB est une caisse sur-obligatoire: fait plus que le strict nécessaire réglementaire! La prochaine fois on donnera quelques informations supplémentaires!

Jean-Paul remercie les personnes qui s'occupent de la caisse pour les retraités.

Le président remercie l'école primaire de Tavannes pour avoir mis à disposition la salle et annonce un petit apéro pour finir en beauté la séance!

Fin de la séance à 18h40.

Président: Alain Jobé

secrétaire: Hans Bexkens